

Assemblée communale convocation

Les citoyennes et citoyens de la commune de La Roche sont convoqué(e)s en assemblée communale ordinaire le

LUNDI 17 DÉCEMBRE 2018 À 20H00
A LA SALLE « LA BERRA » DE LA MAISON DE VILLE

Tractanda

1. **Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 23 juillet 2018** (le procès-verbal ne sera pas lu, il est à disposition pour consultation au bureau communal durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site Internet www.la-roche.ch)
2. **Budget 2019**
 - 2.1. Budget de fonctionnement
 - 2.1.1. Présentation
 - 2.1.2. Rapport de la Commission financière
 - 2.2. Budget d'investissement
 - 2.2.1. Renouvellement du logiciel informatique pour l'administration
 - 2.2.2. Assainissement du stand de tir
 - 2.2.3. Achat de matériel informatique pour l'école
 - 2.2.4. Raccordement au chauffage à distance du bâtiment de l'école et de la Halle Sport et Culture
 - 2.2.5. Remplacement de la baie-vitrée de la Halle Sport et Culture
 - 2.2.6. Mise en conformité des arrêts de bus
 - 2.2.7. Inventaire du réseau routier réseau communal
 - 2.2.8. Réfection de la Route du Lienne
 - 2.2.9. Achat d'un véhicule utilitaire
 - 2.2.10. Remplacement de 3 turbidimètres
 - 2.2.11. Réfection du réservoir des pointes
 - 2.2.12. Réfection des endiguements du ruisseau du Biesy
 - 2.2.13. Réfection des endiguements du ruisseau du Fallenbach
 - 2.2.14. Achat de terrain à bâtir
 - 2.3. Rapport de la Commission financière
 - 2.4. Vote final du budget de fonctionnement et d'investissement 2019
3. **Règlement sur le droit de cité communal**
 - Présentation
 - Approbation
4. **Statuts de l'Association « Réseau Santé et Social de la Gruyère »**
 - Présentation
 - Approbation
5. **Budget 2019 du Foyer St-Joseph**
 - 5.1. Budget de fonctionnement
 - 5.1.1. Présentation
 - 5.1.2. Rapport de la Commission financière
 - 5.2. Budget d'investissement
 - 5.2.1. Présentation
 - 5.2.2. Rapport de la Commission financière
 - 5.3. Vote final du budget de fonctionnement et d'investissement 2019
6. **Divers**

Tous les documents sont à disposition pour consultation au secrétariat communal durant les heures d'ouverture.

A l'issue de cette assemblée, une verrée vous sera offerte.